

## FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

**CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES  
D'ARCHITECTURE**

### SESSION 2021

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

#### N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

<b>Intitulé du poste (F/H) : Maître de Conférence des ENSA</b>	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire: TPCAU	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de:	Code corps : MAEA
- La seconde catégorie de concours (**)	<i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A**

#### **Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

École Nationale Supérieure d'architecture de Nancy  
2 rue Bastien Lepage  
BP 40435  
54001 NANCY CEDEX

#### **Missions et activités principales**

L'ENSA Nancy recrute un.e enseignant.e chercheur.e ayant une compétence dans le domaine Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine.

L'enseignant.e recruté.e sera un.e architecte praticien.ne en relation avec les mondes professionnels pour pouvoir coordonner la formation de l'architecte diplômé d'État à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Il.elle disposera d'une expérience d'enseignement en premier et deuxième cycles. Son approche pédagogique sera soutenue par des savoirs théoriques et des savoir-faire constructifs pour pouvoir intervenir dans le domaine Architecture, Environnement, Ingénierie (AIE).

L'enseignant.e s'inscrira dans le cadre de la pédagogie de type approche par compétences adoptée par l'ENSA de Nancy.

#### **Mission pédagogique**

**Dans le premier cycle des études d'architecture :**

*L1 ou L2 - Atelier de projet (sans Cours Magistral) – 84h ETD*

Les ateliers de première ou de deuxième année sont une initiation au projet d'architecture par des approches sensibles et conceptuelles (semestres 1 et 3), matérielles et constructives (semestres 2 et 4) de l'espace architectural, basées sur des expérimentations concrètes et physiques, notamment avec la construction de maquettes à plusieurs échelles. L'enseignant.e s'intégrera dans une équipe d'enseignants portant un projet pédagogique collectif déjà structuré. Il.elle encadrera un groupe d'étudiants et pourra participer à la définition des sujets et des contenus.

### **Dans le deuxième cycle des études d'architecture :**

L'enseignant.e sera rattaché.e au domaine d'études Architecture, Environnement, Ingénierie (AIE) qui propose un parcours portant sur l'intégration des cultures constructives, numériques, environnementales dans la conception architecturale et urbaine durable. Il.elle soutiendra l'acquisition des connaissances théoriques, outils et méthodes de projet qui sont spécifiques à ces enjeux.

*M1 S8 - Atelier de projet (84h) + cours magistraux (14h) + intensif (30h) : Total de 137h ETD*

L'enseignant.e encadrera un enseignement d'atelier (84h TD) dans le domaine AIE orienté sur la pensée constructive et les enjeux liés à transition écologique. Dans le cadre de cet atelier, il.elle proposera un cours magistral (14h CM) et organisera un intensif (30hTD) en partenariat avec une institution étrangère.

Le semestre S8 s'inscrivant dans le développement de l'école à l'international, l'enseignant.e sera appelé.e à construire et développer des liens avec d'autres établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers.

### **Mission de coordination pédagogique**

#### **Formation post-diplôme :**

- *Formation HMONP - 99h ETD*

L'enseignant.e assurera la coordination pédagogique de la formation des architectes diplômés d'État (ADE) à la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMONP). Cette formation, qui se déroule sur une année universitaire, a pour objectif l'acquisition, l'approfondissement et l'actualisation des connaissances de l'ADE dans trois domaines spécifiques (responsabilités personnelles, économie du projet, réglementations). L'enseignant.e organisera le contenu de la formation dans son ensemble, proposera les thèmes des enseignements dispensés sous des formes variées (cours magistraux, TD, conférences, visites, tables rondes, etc....), dirigera la programmation des enseignements théoriques, pratiques et techniques (recherche des intervenants), coordonnera les journées de formation, la mise en situation professionnelle (MSP) des candidats, modérera les conférences des intervenants extérieurs lors de sessions de cours et animera la commission HMONP de l'école.

Il.elle sera amené.e à faire évoluer la formation pour y intégrer notamment une organisation collégiale de la discipline TPCAU. Il.elle travaillera en relation avec un agent administratif de l'école qui assurera une partie des tâches (prise de contact avec les intervenants, organisation des jurys de soutenance, ...).

À cette charge d'enseignement s'ajoutent la participation à des jurys d'évaluation, la coordination pédagogique des enseignements assurés, éventuellement, des enseignements d'un semestre ou du champ disciplinaire.

### **Missions scientifiques**

D'une manière plus générale, si le.la candidat.e est titulaire d'un doctorat, il.elle sera amené.e à renforcer la vie de l'un des laboratoires (conseil, séminaires, événements, publications, expertise et évaluation) et à participer à la coordination de diverses actions menées par le laboratoire et ses membres en faveur de la recherche (formation des étudiants, formation des enseignants), ainsi qu'à l'encadrement de thèse sous la forme de co-direction. Par ailleurs, le.la candidat.e pourra solliciter auprès des instances ad hoc une décharge d'enseignement pour mener à bien ses travaux de recherche qu'ils lui soient propres ou qu'ils s'intègrent dans un dispositif collectif.

### **Autres tâches**

L'enseignant.e s'engagera à participer aux différents conseils et comités structurant la vie de l'école et/ou aux groupes de travail qui leur sont liés. Il.elle s'engagera également à participer aux différents temps forts et autres événements liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école, notamment en présentant ses enseignements et ses travaux de recherche.

## **Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## **Expériences et compétences souhaitées**

Architecte DPLG ou ADE+HMONP, le.la candidat.e disposera d'une expérience pratique de la conception architecturale et devra justifier d'une expérience professionnelle comme maître d'œuvre. Une expérience en matière d'enseignement de l'architecture est également demandée (ateliers de projet et cours).

Il.elle devra présenter des capacités à formuler des problématiques pédagogiques adaptées aux cursus, mettre en œuvre des contenus adaptés aux besoins, aux savoirs et à la culture des architectes et des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage par compétences.

Une expérience en matière d'enseignement du projet architectural et urbain en formation initiale est souhaitée. Rattaché.e en deuxième cycle au domaine Architecture, Environnement, Ingénierie (AIE), basé sur une culture constructive adaptée aux enjeux contemporains liés à l'environnement, l'enseignant.e intégrera des expérimentations centrées sur des modèles éprouvés ou innovants, en prenant appui sur des connaissances historiques et contemporaines, à diverses échelles et avec plusieurs niveaux de complexité.

Une bonne connaissance des milieux professionnels régionaux et nationaux, des évolutions des procédures d'attribution des marchés de conception comme des enjeux et modes de production du projet architectural et urbain est vivement souhaitée pour coordonner la formation HMONP.

## **Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

Dans le cadre de la recherche, le.la candidat.e mènera ses recherches au Centre de Recherche en Architecture et Ingénierie (MAP-CRAI) et devra montrer une bonne aptitude à s'insérer et à travailler en équipe et dans les thèmes et études engagées du laboratoire.

## **Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil**

Architecte DPLG ou ADE+HMONP

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

### **Article 34**

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

## **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

## **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et associée par convention à l'Université de Lorraine, un des plus grands établissements universitaires français qui totalise 65 000 étudiants. Elle délivre 6 diplômes : le DEEA, le DEA, la HMONP, 3 Master co-habilités ainsi que le doctorat en co-délivrance. L'école occupe une position privilégiée en centre-ville au bord du canal et à quelques mètres de la place Stanislas et de la gare TGV. L'édifice qui l'abrite est une œuvre contemporaine de l'architecte suisse Livio Vacchini labellisée « architecture contemporaine remarquable ». Elle occupe provisoirement l'ancien site de l'école des beaux-arts avenue Boffrand pendant les travaux ayant lieu du 2020-2021. Un retour sur l'édifice Vacchini est prévu pour la rentrée 2021.

L'école forme environ 700 étudiants aux métiers de l'architecture et de l'urbanisme sur le cursus LMD. Bénéficiant d'une assise scientifique, professionnelle et culturelle, l'école s'attache à proposer des enseignements et une recherche nourrissant l'architecture tant comme savoirs que comme métiers. Elle développe une importante activité de recherche et d'innovation utiles au développement de la discipline de l'architecture tant dans le domaine théorique que dans les pratiques de constructions. Pour cela elle s'appuie sur ses deux laboratoires, le centre de recherche en architecture et ingénierie (CRAI) et le laboratoire d'histoire d'architecture contemporaine (LHAC) et un réseau régional d'entreprises d'architecture innovantes où son équipe d'environ 50 enseignants-chercheurs développe leurs recherches.

Au croisement de l'art, des sciences et des techniques, l'école propose des cursus qui favorisent l'innovation pédagogique autour de l'enseignement du projet architectural. En application de la stratégie nationale pour l'architecture, elle veille à l'articulation entre formation-recherche-métiers et le rapprochement des univers professionnels de l'architecture de la construction et du cadre de vie.

L'école mène une activité importante de valorisation et de médiation culturelle et scientifique notamment avec une offre importante de conférences, d'expositions, de voyages d'études et d'ateliers internationaux.

### **Contexte régional**

Tirant parti de la création de la nouvelle région Grand Est, les 3 écoles d'architecture se sont fédérées faisant de l'architecture un vecteur privilégié d'identité culturelle régionale et de développement économique durable. Avec les organisations professionnelles et culturelles de l'architecture, elles ont participé à la création de Région Architecture, association qui a la volonté de porter la filière architecture dans le Grand-Est en fédérant l'ensemble des acteurs liés au domaine de l'architecture. Plusieurs propositions s'appuient sur l'enseignement

supérieur et la promotion de la recherche en architecture. L'ENSA Nancy est par ailleurs membre de la conférence des grandes écoles Poincaré (CGE locale) et de la CGE nationale.

Elle participe également de l'attractivité des écoles du sillon lorrain, en ayant un partenariat privilégié avec l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB) à Epinal. Son retour sur le site Vacchini va permettre également de réaffirmer les partenariats avec les écoles d'ingénieurs voisines, l'école européenne d'ingénierie en génie des matériaux (EEIGM) et l'école nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation (ENSGSI).

Elle a par ailleurs naturellement un partenariat privilégié avec les collectivités locales, ville de Nancy, métropole du Grand Nancy, conseil départemental et conseil régional.

### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :**

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se situe à la croisée de plusieurs champs disciplinaires, tels que les sciences de l'homme et de la société, les sciences de l'ingénieur et le domaine disciplinaire des théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine. L'École d'architecture de Nancy valorise la recherche en architecture et projet, en accueillant en son sein **deux laboratoires et deux chaires partenariales**.

Le laboratoire MAP-CRAI conduit des travaux de recherche dans les domaines des modèles, des méthodes et des outils numériques relatifs à la conception architecturale et à l'étude du bâti patrimonial. Ces recherches ont pour caractéristique commune de s'appuyer sur des expérimentations concrètes.

Le Laboratoire d'Histoire de l'Architecture Contemporaine fédère, plusieurs dynamiques de recherche en matière de processus de conception architecturale, de production et de recyclage sur un front travaillé par les transformations climatiques, sociales et territoriales en cours et des questionnements sur les enjeux de la patrimonialisation, le devenir des territoires métropolitains et ruraux et la mise en œuvre de pratiques expérimentales émergentes.

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Architecture et construction bois, du patrimoine au numérique » se donne pour objectif de valoriser les potentiels du matériau bois, stratégique par son caractère renouvelable et recyclable, ainsi que par sa contribution à la lutte contre les changements climatiques.

La chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Ruralités nouvelles » a pour ambition de mettre le territoire rural, lieu d'expérimentations et d'innovations, au premier plan, au même titre que le territoire urbain. Pour cela, la chaire s'intéresse aux mutations des zones rurales et péri-urbaines en interrogeant les questions d'organisation, de modes de vie, d'économie, de relation entre habitat et travail, d'écologie et de développement durable.

Le projet stratégique de développement de l'établissement exprime l'ambition de porter un effort particulier sur le renforcement et le développement de la mission de recherche. Pour ce faire l'école a mis en place un fonds de développement des initiatives de recherche. Elle travaille avec l'Université de Lorraine au développement du doctorat en architecture.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

Pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

[leonore.compain-faust@nancy.archi.fr](mailto:leonore.compain-faust@nancy.archi.fr) ou [olivier.pizon@nancy.archi.fr](mailto:olivier.pizon@nancy.archi.fr)

**Envois des candidatures :**



**Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>**

**Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée**

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Nancy.